Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-32_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

32_03_2026 – FINANCES – VIE ASSOCIATIVE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACNC – RENOUVELLEMENT

M. Gilles BODIN, Adjoint délégué à la vie associative et au sport expose au conseil qu'afin de promouvoir le sport cycliste, l'ACNC a créé un centre de formation cycliste destiné à préparer physiquement et techniquement les jeunes gens qui veulent s'investir et désirent accéder aux compétitions de haut niveau de cette discipline.

Soucieuse d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes sportifs Castelnodais et Castelnodaises, de soutenir le personnel bénévole d'encadrement ainsi que de faire progresser les résultats des équipes, la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche s'est engagée en 2012 dans une action de soutien au profit du centre de formation cycliste développé par l'ACNC.

La convention votée en 2025 étant arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler dans la mesure où la commune souhaite maintenir son aide à l'encadrement des jeunes Castelnodais et Castelnodaises qui pratiquent une activité sportive sur son territoire. Pour mémoire, l'aide apportée prend en compte le nombre de jeunes pris en charge, formés et encadrés par l'association rapporté à un pourcentage prédéfini de la masse salariale consacrée par l'association à la rémunération d'encadrants professionnels.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-32_03_2026-DE

Cette aide financière est versée sous la forme d'une subvention et calculée annuellement sur la base des deux éléments suivants :

- Masse salariale brute consacrée à l'encadrement des jeunes de moins de 18 ans
- Taux de participation de la commune fixé à 5%
- Aide communale = Masse salariale brute (année n-1) x 5% (aide financière plafonnée à 3000 €)

Le conseil municipal est invité à :

- **APPROUVER cette convention qui prend effet à compter du 1er avril 2026 et pour une durée de 1 an.**

ANNEXE 15 – PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

